

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SÉANCE DU  
19 avril 2022**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 19 avril 2022 à 9 heures en salle du Conseil :

- a élu, au titre de l'article 8 des statuts de l'IEP de Paris, Monsieur Adrien Lehman vice-président enseignant du Conseil de l'institut, par 25 voix pour et 3 votes blancs ;
- a désigné, au titre de l'article 8 des statuts de la FNSP, Monsieur Yannig Gourmelon membre du Conseil d'administration de la FNSP, par 3 voix pour et 2 voix pour Madame Pascale Eisenberger ;
- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux provisoires des séances du 15 février et du 8 mars 2022 sous réserve de modifications ultérieures.

Par ailleurs, le Conseil de l'Institut a adopté, par consultation numérique le 19 avril de 19h à 23h, par 20 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le texte ci-dessous contre l'extrême droite :

*Depuis 1872 et plus encore après la création de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) en 1945, notre Université a toujours promu les valeurs de liberté, d'ouverture sociale et internationale, d'humanisme et fait des libertés académiques un cadre d'action fondamental.*

*Actuellement, les méthodes d'intimidation et de menaces de l'extrême-droite sont légion, à l'image des intimidations subies par les étudiants de Nancy mercredi 13 avril et de l'attaque d'étudiants manifestant pacifiquement devant le 27 rue Saint-Guillaume, jeudi 14 avril après-midi, par des individus se réclamant de Génération Zemmour, de la Cocarde étudiante et de la branche nationale du syndicat UNI.*

*L'approche du second tour de l'élection présidentielle française voit son lot de vérités alternatives, de menaces, de violences alimentées par une extrême-droite qui a conservé sa matrice idéologique : discriminations contre les personnes étrangères sous couvert de préférence nationale ; rejet de l'état de droit par la contestation du préambule à la constitution de 1946 et le rôle du Conseil Constitutionnel ; menaces sur des acquis aussi essentiels que l'abolition de la peine de mort.*

*Parce que nous sommes une Université Internationale ouverte sur le monde avec 50 % d'élèves internationaux ;*

*Parce que nous accueillons des étudiants, des chercheurs réfugiés d'Afghanistan, d'Ukraine et d'autres pays qui subissent les guerres et la suppression des libertés fondamentales ;*

*Parce que nous refusons les discriminations contre les personnes étrangères sous couvert de préférence nationale ;*

*Parce que nous sommes attachés à la défense de l'état de droit protégé par le préambule de la constitution de 1946 et le rôle du Conseil Constitutionnel ;*

*Parce que nous participons depuis plusieurs décennies au projet de développer l'ambition universitaire de l'Europe (et récemment à travers le réseau CIVICA) ;*

*Parce que le Rassemblement National s'inscrit dans une longue tradition de violences au sein des universités et de remise en cause du principe des libertés académiques ;*

*Parce qu'à travers l'histoire ou des exemples contemporains (Hongrie, Pologne, Brésil..), l'extrême droite au pouvoir a toujours eu comme objectif la mise au pas des Universités, et notamment des sciences humaines et sociales ;*

*Parce que nous sommes engagés, dans nos travaux de recherche et d'enseignement, dans la lutte contre les discriminations, les inégalités et pour la transition écologique ;*

*Parce que nous participons à la promotion de l'échange, de la tolérance, comme l'illustre le programme de dialogue inter-religieux Emouna qui fête ses 5 années d'existence ;*

*Parce que nous sommes attachés aux valeurs de la République, socle du projet de Sciences Po depuis sa création par Emile Boutmy au début de la IIIe République ;*

*Parce que les idées du Rassemblement National sont en contradiction affirmée avec une société démocratique qui s'appuie sur la science ;*

*Le Conseil de l'institut appelle plus que jamais les électeurs à défendre par le vote l'ensemble des libertés garanties par la constitution et par la loi, notamment la liberté de l'enseignement et de la recherche indispensable pour l'avenir de notre société. Cette demande implique le respect absolu des procédures qui depuis 1958 régissent la révision de la constitution.*

*C'est pourquoi le Conseil appelle résolument à faire battre Marine Le Pen le 24 avril prochain.*

Jeanne Lazarus  
Présidente du Conseil de l'Institut

